



Le président

Monsieur Francis LECLERC
Président
Codecom de Commercy Void Vaucouleurs
Maison des Services
Château Stanislas
55200 COMMERCY

Saint-Dizier, le 21 mai 2025

Objet : AVIS - SCOT

Dossier suivi par : Emilie Vichard – e.vichard@meusehautemarne.cci.fr

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour la transmission du projet de SCOT de votre communauté de communes, daté du 25 mars 2025.

Ce document, qui fixe les grandes orientations du territoire pour les deux prochaines décennies, affiche une volonté affirmée de soutenir une légère croissance démographique, notamment par le développement des activités économiques. À ce titre, la CCI salue l'approche retenue.

La structuration du projet, en particulier l'orientation donnée à la zone de Pagny-sur-Meuse autour de la logistique, traduit une ambition claire et lisible pour le développement du territoire.

Cela étant, certains éléments gagneraient à être clarifiés ou harmonisés afin de faciliter la compréhension globale du projet. En l'état, la présentation des zones d'activités diffère selon les documents (diagnostic, DOO, annexes), tant sur leur nombre que sur les surfaces ou les données économiques associées. Une présentation plus homogène permettrait de mieux percevoir la cohérence des choix opérés.

Par ailleurs, dans l'annexe 3 (p.26), la formulation relative aux zones d'activités économiques appelle à clarification. Il est indiqué que : « Pour cette raison les zones d'activités économiques ne sont pas identifiées comme des secteurs à enjeux où il faudrait éviter les implantations commerciales. » Cette phrase laisse place à l'interprétation : faut-il comprendre que les implantations commerciales y sont autorisées ? Une reformulation plus explicite serait bienvenue.

Concernant enfin les objectifs liés à l'implantation du commerce dans le DOO, vous identifiez deux secteurs de périphérie à Commercy (route d'Euville et Verpillières) pour le développement de grandes surfaces. Toutefois, aucune estimation des surfaces disponibles n'est fournie dans l'annexe 3, et les zones mentionnées semblent déjà largement occupées. Il pourrait être utile d'envisager une sectorisation plus large ou d'identifier d'autres emplacements potentiels.

Sous réserve de ces précisions, la CCI émet un avis favorable sur le projet.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Richard PAPAZOGLU

